

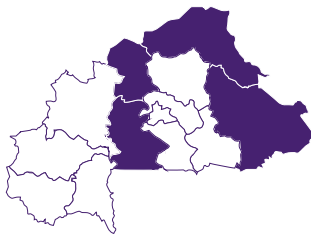


Programme d'appui à la décentralisation et à la participation citoyenne (DEPAC)

Les communes et les régions prennent leur destin en main

Une décentralisation effective est essentielle pour le développement à la base au Burkina Faso.

Le Programme DEPAC vise à rendre les communes et les régions capables de fournir de meilleurs services publics à leur population. Un accès équitable à ces services facilite le développement social et celui d'activités économiques au profit des femmes et des hommes.



Période totale : 2015-2026

Budget phase 2 (2018-2022) : CHF 20'000'000

Couverture géographique : nationale, avec un appui direct à 26 communes et 4 régions (Est, Centre-Ouest, Nord et Sahel)

Plus de

700

infrastructures de base ont été construites sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales avec l'appui du DEPAC entre 2016 et 2018.

L'Etat burkinabè s'est engagé à améliorer la prévisibilité et augmenter les ressources à transférer aux collectivités territoriales d'ici 2025

Contexte et enjeux

Bien que la décentralisation soit inscrite dans la constitution burkinabè depuis 1991, les ressources transférées par l'Etat central aux collectivités territoriales restent modestes (moins de 5% de son budget en 2018). Cet état de fait handicape les capacités des collectivités à offrir des services sociaux de base aux populations. Or de tels services sont essentiels pour améliorer les activités économiques et lutter contre la pauvreté.

Le renforcement des capacités des collectivités

Approche de la Coopération suisse

A travers le Programme DEPAC, la Suisse soutient :

- **les communes et les régions** pour le développement de services de base et économiques au profit des populations, à travers le financement de leurs plans locaux de développement;
- **les organisations de la société civile, les médias et les organisations socioprofessionnelles** au niveau local pour une participation citoyenne à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre des plans locaux de développement;
- **le mécanisme national de financement de la décentralisation** (Agence nationale d'appui au développement des collectivités territoriales, voir encadré) pour la réalisation et l'entretien d'infrastructures dans les collectivités territoriales.

Le DEPAC est mis en œuvre par trois mandataires : le Laboratoire citoyenneté, le Consortium Gedes-Acade-Cagect/BC et Helvetas. La Suisse mène avec d'autres partenaires techniques et financiers un rôle actif dans le dialogue politique pour améliorer les politiques publiques dans le secteur de la décentralisation.

pour la gestion des ressources publiques et pour la maîtrise d'ouvrage dans leurs domaines de compétences est un enjeu central de la décentralisation. L'implication de toutes les parties prenantes dans la gouvernance locale est quant à elle primordiale pour répondre efficacement aux besoins et attentes des populations, notamment des jeunes et des femmes, ainsi que pour enrayer l'incivisme et développer la confiance entre gouvernants et gouvernés.

Un fonds pour les investissements locaux

L'Agence nationale d'appui au développement des collectivités territoriales, soutenu par la Suisse avec des fonds fongibles, subventionne les investissements des communes et des régions sur la base de droits de tirage. Il renforce également leurs capacités.

Parties prenantes

- 30 collectivités territoriales
- Agence nationale d'appui au développement des collectivités territoriales
- Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation.
- Partenaires techniques et financiers

